



Le principe de corrélation indissoluble entre les droits de l'homme et les valeurs morales a été repris dans les résolutions d'organisations internationales importantes

Le 27 septembre 2012, le Conseil de l'ONU aux droits de l'homme a adopté à la majorité absolue la résolution « Promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales grâce à une compréhension profonde des valeurs traditionnelles de l'humanité » introduite par la Fédération de Russie. Plus de 60 pays sont coauteurs de ce documents, y collectivement compris les membres de l'Organisation de la collaboration islamique et ceux de la Ligue des états arabes.

La résolution confirme la thèse selon laquelle la compréhension et le respect des valeurs traditionnelles favorise la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La famille, la société et les établissements d'enseignement jouent un rôle important dans l'affirmation de ces valeurs. Un appel à renforcer ce rôle a été lancé aux états.

Le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie informe que malgré l'ouverture au dialogue et à la collaboration de la Russie et malgré la prise en compte des propositions constructives de plusieurs états, les États-Unis et l'Union européenne ont voté contre le projet.

La Russie insiste sur le fait qu'aucun état ou groupe d'états n'a le droit de monopoliser l'interprétation des normes dans le domaine des droits de l'homme. Les tentatives d'imposer une interprétation unilatérale comme norme universelle ont des conséquences pernicieuses sur la perception du concept même des droits de l'homme, le rendant étranger à des sociétés entières ou à de larges couches de population. Au contraire, l'insistance sur le lien entre les valeurs traditionnelles et les droits de l'homme permet de contribuer à une meilleure compréhension et à une plus grande reconnaissance des droits de l'homme, favorisant la confiance et la mise en place d'un dialogue au niveau de la société internationale.

Pour cette raison la Fédération de Russie et ceux qui partagent son opinion sont prêts à continuer de promouvoir au Conseil des droits de l'homme le thème de la corrélation indivisible entre les droits de l'homme et les valeurs morales traditionnelles.

Cette position a été élaborée dans le cadre d'un dialogue avec l'Église orthodoxe russe et d'autres religions russes traditionnelles. La compréhension de la valeur des droits de l'homme dans le contexte de la dignité de la personne est exposée dans le document « Principes de la doctrine de l'Église

orthodoxe russe sur la dignité, la liberté et les droits de l'homme » adopté au Concile épiscopal le 26 juin 2008.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/53646/>